



### Affaiblir les salariés en attaquant leurs représentants

Les ordonnances font accroître la pression directe des employeurs sur les salariés des entreprises de moins de 20 salariés, demain la négociation se fera **sans bouclier syndical**. Le pseudo référendum à l'initiative de l'employeur ne servira qu'à justifier un simulacre de démocratie.

Tous les jours le syndicalisme en entreprise ce sont des salariés qui s'investissent pour représenter leurs collègues : **Quel dialogue social** serin peut-il être envisagé sous la contrainte ?

La suppression du lien de subordination ainsi que de la protection liée au mandat remet en question toutes les évolutions sociales.

### Hypothéquer notre avenir en renforçant la précarité

Les mesures annoncées par ces ordonnances auront des **conséquences destructrices** sur le tissu même de notre société :

- Mise en place du CDI de chantier
- Mise en place des ruptures conventionnelles collectives
- Simplification des licenciements sans cause réelle et sérieuse
- Difficultés économiques des entreprises évaluées au niveau national et non plus international
- Obligation de reclassement économique simplifié

**NON!**

Quel projet pour notre jeunesse et nos étudiants lorsque **la précarité** est également renforcée ?

### Épuiser les salariés en toute impunité

**Suppression des CHSCT**, servant à proposer des améliorations dans un dialogue social constructif.

La refonte du **compte pénibilité** en compte de prévention remet en question le principe du pollueur-payeur, le **Gouvernement déresponsabilise** les employeurs de leurs obligations de prévention en supprimant la cotisation associée.

**NON!**

Dans ces ordonnances, le gouvernement cautionne une vision passéiste des syndicats avec pour superviseur, un MEDEF toujours aux commandes. La **CFDT** continuera à se battre dans les entreprises pour le progrès social, dans ce sens l'action syndicale doit prendre toutes formes utiles.

# Ces Ordonnances amènent plus de flexibilité aux employeurs:

**+ DE FLEXIBILITÉ C'EST :**

**+ DE PRÉCARITÉ**

**+ DE PAUVRETÉ**

**+ DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL**

**~~+ D'EMPLOIS~~**

**C'EST FAUX**



**5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT**

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.

**Cette précarisation n'est pas une fatalité : RÉSISTONS !**

Pour plus d'informations, contactez votre représentant(e) CFDT :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Groupe CASINO : André MORENO

**Cfdt: 1<sup>er</sup> SYNDICAT**  
**DANS LE SECTEUR PRIVÉ**  
Mesure de la représentativité syndicale  
au 31 mars 2017